CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

——

Séance extraordinaire du vendredi 29 juin 2018

L'Assemblée départementale s'est réunie en séance extraordinaire à huit heures trente-cinq, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme LA PRESIDENTE. – Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

La séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme LA PRESIDENTE. – Excusés, Mme Catherine DEFEMME a donné pouvoir à M. Thierry GAILLARD, Mme Hélène FAIVRE à M. Laurent DAULNY, Mme Catherine GRAVERON à M. Franck FOULON, Mme Agnès GUILLEMOT à M. Jean-Luc LEGER, Mme Marinette JOUANNETAUD à M. Jean-Jacques LOZACH, M. Etienne LEJEUNE à Mme Marie-France GALBRUN, Mme Nicole PALLIER à M. Jean-Baptiste DUMONTANT, Mme Isabelle PENICAUD à M. Guy AVIZOU et Mme Hélène PILAT à M. Gérard GAUDIN.

ALLOCUTION DE Mme LA PRESIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, mesdames, messieurs, nous voici réunis ce matin en séance extraordinaire pour examiner deux rapports très spécifiques, et ce avant d'accueillir, vers 10 heures, Mme la Préfète Magali DEBATTE, nouvellement arrivée en Creuse.

Nous avons tous salué avec maints égards son prédécesseur le Préfet CHOPIN, égards mérités compte tenu de son engagement pour notre département.

Nous débutons ainsi un nouveau dialogue avec notre nouvelle Préfète qui, sans perdre de temps, semble déterminée à faire avancer les dossiers en cours, dont le Plan particulier pour la Creuse. Nous l'accueillerons dans notre Assemblée, accompagnée des directions déconcentrées de l'Etat pour une présentation de l'action de l'Etat dans le Département au cours de l'année 2017.

Comme vous pouvez l'imaginer, le premier des sujets sur lequel elle a travaillé avec notre collectivité, poursuivant le long travail initié entre nos services et ceux de la Préfecture, est celui qui nous occupe, en effet, depuis plusieurs mois : la contractualisation avec l'Etat dans le cadre du Pacte financier initié par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Puisque nous l'avons déjà longuement évoqué, je ne vais pas y revenir. Je rappelle simplement, comme, du reste, toutes les associations d'élus, que ce contrat vise une nouvelle fois à montrer du doigt les collectivités. Les gouvernements les disent trop dispendieuses et elles seraient les actrices incontrôlables et donc responsables de l'augmentation des dépenses publiques.

Après la méthode Hollande avec une baisse généralisée et globalisée sans discernement de toutes les dotations globales de fonctionnement des collectivités, riches ou pauvres – peu importait ! –, voici un nouveau genre, le genre « Macron » qui se dit plus à l'écoute, nous proposant un contrat. Qui dit contrat dit négociation. Si nous ne pouvons pas dire qu'il n'y aura pas eu en Creuse, je dois l'avouer, négociation et bienveillance, il n'en reste pas moins que l'Etat est prompt, encore une fois, à appliquer des mesures drastiques et très encadrées d'obligation de baisse des dépenses des collectivités. Qu'en sera-t-il des dépenses de l'Etat ? Va-t-il s'appliquer réellement les mêmes mesures, alors que l'on sait que cet objectif n'a jamais été atteint par le précédent gouvernement ? Allons-nous assister dans le même temps, subtilement, comme nous le constatons depuis plusieurs mois avec la raréfaction des services publics, à encore plus de « glissements », non sans conséquences financières, vers nos politiques départementales ? L'Etat en prendra-t-il la mesure lors de l'examen à N+1 de la contractualisation ?

Tant de choses ont été dites par nombre d'élus, mais le plus contestable demeure la définitive mise à terre de la libre administration constitutionnelle des collectivités, et je n'évoquerai pas la suppression de la taxe d'habitation, ni sa compensation.

Je le disais, ce fut pour nous un long et fastidieux travail de négociation afin que le remède – s'il s'agit d'un remède… – soit le moins amer possible pour notre collectivité.

Chers collègues, j'ai agi dans la plus grande transparence et je vous ai communiqué tous les éléments d'analyse que nous avons fait objectiver par le Cabinet Klopfer, ainsi que les courriers échangés avec la Préfecture, et ce encore jusqu'à ce matin. C'est ainsi que, *in fine*, vous est remise la dernière proposition contractuelle qui date d'hier soir et sur laquelle vous allez devoir vous prononcer. En effet, si signature il y a, ce ne sera qu'après délibération de notre Assemblée m'y autorisant, et si vous m'y autorisez, nous le savons tous, cette signature doit intervenir avant le 30 juin, c'est-à-dire demain.

Pour votre complète information, je me dois de vous préciser que, parallèlement à ces travaux dans chacun des départements, l'Assemblée des Départements de France menait auprès du Premier ministre des négociations pour obtenir un fonds à la fois pérenne et constant, dit de péréquation verticale, équivalant au fonds d'urgence pour les départements les plus fragiles, doté de 200 M€ par an.

Le Premier ministre s'accordait aussi à proposer aux Conseils départementaux la possibilité d'augmenter le taux des DMTO de 0,2 point afin de créer un nouveau fonds, dit,

celui-ci, de péréquation horizontale entre départements, qui, dans de bonnes perspectives, pouvait représenter 380 M€. Vous aurez remarqué que je m'exprime là au passé… et pour cause !

Réunis mercredi dernier en assemblée générale, à une grande majorité les Présidents de Conseils départementaux se sont prononcés défavorablement sur la contractualisation avec l'Etat. Il faut dire que la plupart d'entre eux se voit appliquer un taux plafond de 1,2 %, sans guère d'espace de discussion possible. Dès le lendemain, le Président de l'ADF, M. Bussereau, apprenait dans le journal *Les Echos*, sans aucun courrier préalable, ni coup de fil, le renoncement du Premier ministre aux engagements quant à cette péréquation. Une telle démarche paraît tout simplement ahurissante et ressemble, nous pouvons le dire, à de simples et bonnes représailles. De même, je l'entendais déclarer hier que si les associations d'élus – l'Association des Maires de France, l'Assemblée des Départements de France et l'Assemblée des Régions de France – boycottaient la prochaine Conférence nationale des Territoires de juillet, ce n'était pas grave en ce sens que « les élus finissent toujours par revenir à la table des négociations ».

Je ne peux donc vraiment pas vous dire ce matin que le contexte soit propice à nous plier volontairement et sereinement à cette contractualisation, d'autant que s'il était question voilà quelques mois d'instaurer un système de bonus pour les « bons élèves », celui-ci a complètement disparu des contrats.

Je vous commenterai tout à l'heure plus en détail les documents et tableaux que j'ai joints au rapport et répondrai volontiers à vos questions. Je vous proposerai donc de débattre de ce projet de contrat qui, vous l'aurez compris, s'il ne présente aucun intérêt pour notre collectivité, doit cependant être appréhendé plutôt dans son format, et si nous ne le signons pas, que se passera-t-il ? Il s'agit donc de l'appréhender, non pas comme une opportunité, mais plutôt sous cet angle : comment éviter des risques pour notre collectivité ?

C'est ainsi, et là est la dramatique boutade du jour, que doit tourner le nouveau monde promis à l'envers !

Je vous engage donc, mes chers collègues, tout d'abord et sans plus tarder, à vous prononcer sur le premier rapport qui vous est présenté. Il s'agit de m'autoriser à signer deux contrats de prêt de 1 M€ chacun, remboursables sur une durée de 40 ans, ainsi que les demandes de réalisation de fonds auprès de la CDC, la Caisse des Dépôts et Consignations, afin de financer la première phase de notre participation financière dans le cadre du Jalon 1 du déploiement du très haut débit. M. GAUDIN nous présentera ce premier projet de délibération.

Ensuite, je reprendrai la parole pour vous présenter le rapport concernant ce projet de contractualisation qui, à lui seul, motive notre séance extraordinaire et sur lequel vous aurez tout loisir d'exprimer votre ressenti et votre vision. Cette séance s'achèvera par un vote qui vous permettra, mesdames, messieurs, en votre âme et conscience, de m'autoriser ou pas à signer le contrat correspondant.

L'ordre du jour appelle l'examen du premier rapport.

M. LEGER. – Pour quelles raisons, s'il vous plaît, les deux groupes de cette assemblée ne sont pas invités à faire part de leurs propos liminaires ?

Mme LA PRESIDENTE. – Vous aurez tout loisir, comme chaque élu, de prendre la parole lors de l'examen du second rapport. Ce projet de contractualisation Etat-Département constitue bien le cœur de cette séance.

M. LEGER. – Il aurait été élégant de nous le dire… Merci !

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous donnerai la parole, sans aucun souci, comme à nos collègues souhaitant intervenir, à la suite de l'examen de ce premier rapport.

AUTORISATION D'EMPRUNTS

RAPPORT N°CD2018-06/1/1

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Il nous est proposé d'autoriser la Présidente à signer deux contrats de prêts.

Lors du vote du budget primitif 2018, une enveloppe de 2 M€ a été inscrite au chapitre 923, article 1641, afin de financer la contribution du Département au Syndicat mixte DORSAL dans le cadre du déploiement du très haut débit.

La Caisse des Dépôts et Consignations propose une offre de 2 M€ pour 2 emprunts de 1 M€ chacun :

- Ligne de prêt n°1 : déploiement du très haut débit – SDAN Pilote
- Ligne de prêt n°2 : déploiement du très haut débit – Jalon 1

Les caractéristiques financières, détaillées dans le rapport, sont identiques pour les 2 prêts.

Pour mémoire, lors de notre séance du 2 avril 2015, délégation a été donnée à la Présidente, pendant toute la durée de son mandat pour « (…) *dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, négocier, contracter, signer tout emprunt à court, moyen ou long terme, dont le montant du capital emprunté n'excède pas 20 M€ et/ou la durée d'amortissement 20 années* ».

Du fait de leur durée d'amortissement de 40 ans, les 2 prêts envisagés n'entrent pas dans le cadre de cette délégation. L'accord de l'Assemblée est donc sollicité.

Il est proposé d'autoriser la Présidente à signer les deux contrats de prêt de 1 M€ chacun, remboursables sur une durée de 40 ans, ainsi que les demandes de réalisation de fonds auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous l'aurez compris, cette demande a évidemment pour objet de réaliser des investissements qui nous sont permis dans ce format de financement, via la Caisse des Dépôts et Consignations, s'agissant de 2 emprunts contractés sur 40 ans.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition dont M. GAUDIN vient de nous faire part. *(Adoptée par 29 voix pour.)*

CONTRACTUALISATION ETAT-DEPARTEMENT

RAPPORT N°CD2018-06/1/2

Mme LA PRESIDENTE. – Avec la présentation de ce rapport, nous allons pouvoir débattre de ce projet de contractualisation.

Avez-vous tous pris connaissance du nouveau projet de contrat qui date d'hier soir ou souhaitez-vous quelques instants pour vous y référer ?

M. LEGER. – Dites-nous plutôt quels sont les changements intervenus par rapport à la précédente mouture qui nous avait été communiquée.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est ainsi entendu !

Il était question d'intégrer ce qui avait été présenté par la première commission, voilà une dizaine de jours, s'agissant d'un certain nombre de points qui nous paraissaient essentiels afin d'éviter tous risques éventuels pour notre collectivité à N+1, N+2 et N+3.

Nous avons retranscrit, noir sur blanc, ces points dans un *addendum* que nous souhaitions également faire signer à Mme la Préfète, laquelle nous assurait qu'il n'y aurait aucun souci lors de la clause de revoyure dans un an et que ces points seraient pris en compte et examinés avec bienveillance. Après avis du ministère, je suppose, ou de la DGCL, ils ont été réintégrés dans le contrat.

C'est ce qui nous est proposé en page 6 dudit contrat : « *Enfin, lors de l'examen des évolutions des dépenses de fonctionnement réelles au titre de 2018, 2019 et 2020, ne seront pas imputés les éléments suivants :*

> *« - les ressauts en matière de dépenses de fonctionnement occasionnés par le rôle d'autorité de gestion des fonds structurels européens de la collectivité ;* ».
>
> Il s'agissait pour moi, dans le cas où nous répondrions à des appels à projets ou à de nouvelles politiques, comme dans le cadre du nouveau plan de lutte contre la pauvreté, de veiller, si nous devions bénéficier de recettes supplémentaires qui nous amèneraient à

engager des dépenses supplémentaires, à la neutralisation de ces nouvelles dépenses dans le cadre de nos discussions/évaluations. Il serait tout de même incroyable que ce ne le soit pas.
« - *l'impact éventuel de l'intégration du budget annexe du Parc départemental au sein du budget principal du Conseil départemental de la Creuse ;* », s'il devait y avoir réintégration dans le budget principal et donc suppression du budget annexe du Parc départemental dans les années à venir.
« - *l'impact éventuel de l'internationalisation du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille au sein du Conseil départemental de la Creuse ;*
« - *l'impact éventuel de nouvelles dépenses liées au Fonds Social Européen, le FSE*. »

Tels sont les points intégrés à cette nouvelle mouture du contrat qui nous est proposé à signature.

Les autres points font aussi l'objet d'un *addendum* que j'ai proposé à Mme la Préfète d'annexer au contrat et qui a dû également vous être transmis.

Je vous les rappelle, outre ceux cités précédemment :
« *Ainsi, dans la perspective d'examen annuel des comptes, les parties au contrat conviennent de la neutralisation des dépenses réelles de fonctionnement suivantes :*
« - impact éventuel des dépenses liées au portage de structures d'ingénierie et d'opérations en faveur des intercommunalités et communes – Agence technique départementale, Agence départementale de l'Habitat, Centre d'instruction mutualisé… ;
« - impact éventuel de nouvelles dépenses liées à une possible augmentation des recettes ou recettes nouvelles dédiées aux politiques sociales – Fonds Social Européen, Fonds d'Appui aux politiques d'insertion, Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie… ;
M. MORANÇAIS s'est notamment référé à l'enveloppe de la Conférence des financeurs, mais d'autres nouvelles dépenses liées à une éventuelle augmentation des recettes ou recettes nouvelles peuvent être potentiellement concernées.
« - *Impact éventuel des nouvelles dépenses induites par la mise en œuvre du Plan particulier pour la Creuse*. »
Si dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse, il était demandé par l'Etat que le Conseil départemental joue son rôle d'assemblier et donc affecte des moyens humains ou financiers à la réalisation d'un certain nombre d'actions, je souhaiterais qu'il en soit tenu compte dans le cadre de l'examen de nouvelles dépenses de notre collectivité l'année prochaine.

Telles sont les modifications apportées au contrat depuis la précédente mouture. Force est tout de même de reconnaître qu'elles constituent des avancées.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Avant que notre collègue Jean-Jacques LOZACH n'intervienne, je tiens à vous poser deux questions, si vous me le permettez.

Tout d'abord, depuis la tenue de notre commission voilà dix jours, avons-nous eu des précisions sur ce que l'Etat entendait par « évolution significative de l'augmentation des dépenses liées aux MNA » ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Nous avons reçu cette semaine un courrier de Mme Buzyn nous indiquant que le nombre de mineurs non accompagnés a varié de 57 entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017. Conformément aux engagements de l'ex-Premier ministre, Bernard Cazeneuve, s'agissant de 12 000 € par mineur non accompagné, c'est un montant de 684 000 € qui nous a été attribué au titre de l'année 2017, à rapporter au coût de 1,3 M€ que l'accueil des MNA a représenté cette année-là pour le Conseil départemental. C'est donc une compensation légèrement supérieure à 40 %. Comme de coutume, l'Etat ne tient pas ses engagements : il transfère les dépenses sans les accompagner des recettes correspondantes.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est, malgré tout et il faut le noter, une avancée.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Oui, en effet.

Mme LA PRESIDENTE. – La question de M. LEGER faisait peut-être plutôt référence à ce qui est ajouté dans le projet de contrat qui stipulait que les dépenses de neutralisation afférentes à l'accueil des mineurs non accompagnés seraient prises en compte sur une base théorique du nombre de mineurs pris en charge par le Conseil départemental au 31 décembre 2015. A cette date, il s'agissait de 5 mineurs non accompagnés. Si nous devions atteindre le nombre de 80 en fin d'année 2018, j'espère que ce sera considéré, au regard du coût moyen dédié à cet accompagnement, comme une hausse très significative et que les dépenses seront donc neutralisées.

M. LEGER. – Ma seconde question a trait au Cabinet Klopfer auquel vous avez fait appel pour vous assister dans l'analyse de ce contrat. Quelle a été sa plus-value par rapport aux éléments qui vous avaient déjà été communiqués par l'Etat et par vos services ?

Mme LA PRESIDENTE. – C'est simple, le Cabinet Klopfer a déjà vérifié un certain nombre d'éléments nous permettant ou pas de bénéficier de ce 0,15 % en plus ou en moins sur l'analyse réalisée par rapport aux critères qui avaient déterminé le taux plafond de 1,2 %. Cette approche nous a aussi donné une vision par rapport à la situation constatée à l'échelle nationale.

Vous aurez remarqué que nous gagnons, en effet, 0,15 point dans le cadre de cette négociation, ne serait-ce que parce que les dépenses du Conseil départemental de la Creuse ont été les plus fortes à l'échelle nationale sur l'estimation des dépenses réalisées, la période considérée étant 2014-2017.

Le Cabinet Klopfer nous a aussi été de conseil, comme vous pouvez l'imaginer, au regard de son expérience et de sa connaissance des négociations en cours au sein de l'Assemblée des Départements de France, pour argumenter avec précision les points de discussion que nous souhaitions intégrer dans le contrat, s'agissant de minimiser tout risque éventuel pour la collectivité.

De plus, et je l'avais précisé lors de notre dernière séance plénière, vous comprenez qu'il va nous falloir désormais être encore plus vigilants. Que nous décidions de signer ou pas le contrat, le taux d'évolution annuel des dépenses de 1,2 % ou de 1,35 % s'applique. En tout cas, le suivi des politiques et des dépenses du Département devra être assuré probablement de façon bien plus pointue que ce n'était le cas jusqu'à présent.

M. LEGER. – Quel a été le coût de ce « 4 pages » ?

Mme LA PRESIDENTE. – C'est moi qui l'ai réalisé avec mon Cabinet, monsieur LEGER !

M. LEGER. – D'accord, mais l'analyse Klopfer vous a coûté combien, s'il vous plaît ?

Mme LA PRESIDENTE. – 3 008 € !

M. LEGER. – Merci !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Puisque mon Président de groupe m'y incite, je dirai deux ou trois mots sur cette contractualisation entre l'Etat et le Conseil départemental. Ce ne seront que des remarques assez générales. Je pense qu'au sein de cette Assemblée départementale, nous partageons toutes et tous un certain nombre d'analyses et d'observations.

J'ai lu hier dans un quotidien du soir qu'en urgence, le Premier ministre avait adressé un courrier à tous les Présidents de Conseils départementaux. Pourriez-vous nous en donner la teneur ?

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, c'était dimanche dernier. J'en parlerai d'ailleurs tout à l'heure à Mme la Préfète parce que, s'agissant d'un courrier dominical, je trouve que c'est assez amusant.

Souhaitez-vous que je le lise ?

M. LOZACH. – En fait, je croyais que c'était un courrier adressé en urgence !

Mme LA PRESIDENTE. – Pour moi, un dimanche, c'est en urgence ! *(Sourires.)*

M. LOZACH. – Oui, vous pouvez nous en donner lecture et, ensuite, je reprendrai la parole.

Mme LA PRESIDENTE. – Je pense qu'il s'agit du même courrier adressé à tous les Présidents de départements.

En voici donc la teneur :

« *Madame la Présidente, depuis plusieurs mois, le Gouvernement s'efforce de répondre aux difficultés des départements, en particulier de ceux qui sont les plus exposés à la croissance des dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité et à la prise en charge des personnes se déclarant mineurs non accompagnés, au travers de propositions concrètes*. » J'y faisais trait en début de séance, avant que vous n'arriviez, monsieur LOZACH, en évoquant ces fameuses négociations qui étaient en cours jusqu'à mercredi dernier.

« *S'agissant des MNA, comme je m'y étais engagé devant vous à Marseille, le 20 octobre dernier, sur la base d'un rapport de mission associant de façon inédite les inspections générales de l'Etat et des représentants des départements, le Gouvernement a proposé une révision complète des conditions de prise en charge, en particulier s'agissant de la période d'évaluation qui sera réorganisée tant dans son fonctionnement que dans son financement*.

« *Plus récemment, le Gouvernement a précisé les conditions dans lesquelles le caractère exceptionnel des dépenses associées à l'accueil des MNA sera pris en compte, au moment de l'examen de l'évolution de vos dépenses, dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques*.

« *Enfin, à la demande de l'ADF, l'Etat a accepté de retenir l'année 2015 comme année de référence*. »

Tout cela figure bien, en effet, dans le contrat qu'il nous est proposé de signer.

« *S'agissant des allocations individuelles de solidarité, le 14 décembre 2017, à Cahors, a été acté un écrêtement de leur progression dans les dépenses prises en compte au titre de la contractualisation financière. Cet accord a été transcrit, et vous le voyez précisément, dans la loi de programmation des finances publiques. Dans la suite de nos discussions, pour répondre aux constats de la mission confiée à Alain Richard et Dominique Bur et dans un souci de prévisibilité de vos ressources, j'ai proposé que l'Etat s'engage dans le soutien des départements à hauteur de 250 M€ par an sur trois ans*.

« *Cette proposition doit être mise en regard, d'une part, de la fin de la baisse de DGF des départements et, d'autre part, du niveau des fonds de secours annuels, mis en place au cours des années antérieures, d'un montant moyen de 140 M€.*

« *Cet effort devrait s'accompagner d'un renforcement de la péréquation entre les départements pour lesquels, malgré le dynamisme actuel des droits de mutation à titre onéreux, j'avais accepté, à la demande de l'ADF, d'étudier le principe d'un rehaussement de leur taux plafond.* » C'est le fameux relèvement de 4,5 % à 4,7 % du taux des DMTO.

« *L'ensemble de ces propositions a été formalisé par écrit en vue du Bureau de l'ADF, réuni le 16 mai dernier. Celui-ci a décidé de renvoyer la réponse à ces propositions à l'assemblée générale du 20 juin* – donc mercredi dernier – *qui a rejeté* – c'est quand même son droit ! – *le principe des contrats de maîtrise de la dépense locale, malgré les garanties apportées, s'agissant de la prise en compte des dépenses AIS et MNA.* »

Il est assez amusant de lire que l'assemblée générale d'une association d'élus a rejeté le principe des contrats de maîtrise de la dépense locale. En a-t-elle le droit ? Oui, d'autant que le Gouvernement nous propose de signer ou de ne pas signer le contrat, mais si nous ne le signons pas, l'application du taux-plafond de 1,2 % s'appliquera *de facto*. Que l'on réponde « oui » ou « non », ce n'est pas grave en définitive puisque la mesure nous sera appliquée quoi qu'il en soit ! Il était donc assez logique que des Présidents de départements puissent quand même s'exprimer et dire s'ils trouvaient que c'était une bonne mesure ou pas.

M. BAYOL. – Surtout que c'est un contrat !

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, un sacré contrat !

Je poursuis : « *Le Gouvernement ne peut donc que prendre acte d'un désaccord.* » Pourquoi nous demander notre accord ? Qu'il ne nous demande rien du tout puisque le fait de signer ou non ce contrat, sachant qu'il applique sa mesure, ne change rien ! Je présume, chers collègues, que vous comprenez ma façon de penser. Pourtant, et c'est vérifiable, je n'ai pas voté contre le principe de ces contrats mercredi dernier.

« *Le Gouvernement regrette cette position au vu de sa détermination à trouver un compromis avec les départements, au bénéfice des plus fragiles d'entre eux.* » Merci et c'est vrai, finalement !

« *Le Gouvernement mettra en œuvre les engagements qu'il a pris s'agissant des mineurs non accompagnés.* » Voilà pourquoi ce paragraphe est bien resté intégré dans les contrats proposés aux départements. « *Il formulera, lors de la présentation prochaine du Plan Pauvreté, des propositions aux départements qui souhaiteront s'engager à ses côtés.* » J'en parlerai tout à l'heure à Mme la Préfète. « *Ces propositions seront assorties de moyens pour leur mise en œuvre.* » Permettez-moi tout de même de m'interroger à ce sujet – et vous aussi, j'imagine –, même si j'essaie, malgré tout, de lire entre les lignes. Ces propositions, s'il y en a d'intérêt dans le cadre du Plan Pauvreté, seront-elles faites à tous les départements de France, aux départements

les plus fragiles, aux départements qui mettront en place des politiques innovantes ou seulement aux départements qui auront signé le contrat ? Cette phrase n'est, pour moi, pas suffisamment claire. Je suis vraiment sceptique ou, en tout cas, très prudente.

« *Je reste*, poursuit-il, *personnellement disponible pour tous ceux qui voudraient s'engager dans la contractualisation financière* ». Je n'ai pas pris de rendez-vous, je vous le dis tout de suite, avec le Premier ministre !

« *Cette contractualisation financière, loin d'être la recentralisation dénoncée par certains est, au contraire, une main tendue pour un nouveau mode de relation entre l'Etat et les départements, fondé sur des engagements réciproques dans la durée*.

« *Je vous prie d'agréer, madame la Présidente…* »

Merci, monsieur LOZACH, de m'avoir permis de donner lecture de ce courrier dominical !

Je vous en prie, poursuivez !

M. LOZACH. – En fait, je ne faisais pas référence à ce courrier qui date effectivement de quelques jours, mais à un courrier qui, d'après la presse, aurait été adressé dans l'urgence aux Présidents de départements. Ce courrier était présenté dans l'article en question comme une sorte de tentative de conciliation de dernière minute entre le Gouvernement et les exécutifs départementaux. Il ne s'agit donc pas de ce courrier dont vous nous avez donné lecture.

Mme LA PRESIDENTE. – Si, je pense qu'il s'agit de ce courrier dont la presse a eu connaissance en début de semaine !

M. LOZACH. – Je me contente de formuler quelques observations. Sur le détail très précis du contenu de ce contrat proposé pour notre département, je pense que notre Président de groupe interviendra.

En tout cas, cette contractualisation, il faut le dire et le répéter, est une atteinte à l'autonomie des collectivités locales, même si le Conseil constitutionnel ne le reconnaît pas tout à fait, mais tout de même partiellement. Il reconnaît que c'est une atteinte, mais pas suffisamment importante et caractérisée pour que les décisions soient jugées contraires à la Constitution.

C'est donc une atteinte à l'autonomie car sont encadrées les dépenses de fonctionnement des Conseils départementaux, ce qui participe de la recentralisation à laquelle nous assistons quasi-quotidiennement. D'ailleurs, j'attire votre attention sur cette loi actuellement en débat, loi dite pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui concerne l'apprentissage et la formation professionnelle. C'est la première fois, depuis les lois Mauroy-Defferre de 1982-1983, que l'Etat retire une compétence à une collectivité territoriale. C'est le cas de l'apprentissage qui est retiré aux Conseils régionaux au bénéfice des branches professionnelles. C'est une

« première » et c'est un véritable coup de canif à la décentralisation, aussi bien dans l'esprit que dans les textes.

En fait, cette contractualisation décidée par l'Etat ne l'engage pas. Elle n'engage que les collectivités locales astreintes à respecter un certain nombre d'exigences et de contraintes. C'est donc un contrat totalement déséquilibré.

Il est bien évident qu'avec au moins 13 Md€ de réduction de la dépense publique au niveau des collectivités locales, nous allons assister à la disparition – c'est ce qu'il faut dire à l'ensemble de la population – ou tout du moins à la régression de certains services publics locaux. Qui plus est, et nous l'avions aussi dénoncé en d'autres temps, ce projet de contractualisation est proposé aux départements après la réduction de 10,7 Md€ de DGF, au cours du quinquennat antérieur.

De surcroît, tout se passe dans la précipitation, un peu à la hussarde, en Creuse comme ailleurs, et nous constatons une sérieuse dégradation du climat ces derniers jours, pour ne pas dire ces dernières heures, s'agissant vraiment d'une épreuve de force. Un bras de fer est engagé entre le Gouvernement parce qu'il n'a pas tenu ses engagements ces derniers jours et les départements.

Il suffit pour s'en convaincre de se référer aux points presse de l'ADF, situation quand même phénoménale à quelques jours d'intervalle ! Le 21 juin, il était annoncé que l'ADF, après une adoption à une écrasante majorité, lors de son assemblée générale de ce mercredi 20 juin, disait oui aux propositions du Gouvernement sur les MNA et sur les AIS. Quelques jours après, le 26 juin, la nouvelle tombe : « *Face à une telle inquiétude qui frise l'inconscience à l'égard des difficultés sociales de nos compatriotes, l'ADF a décidé de ne pas participer à la prochaine Conférence nationale des Territoires et de geler les relations nationales entre l'Etat et les départements*. » C'est donc bien une dégradation aigue du climat au cours de ces derniers jours.

Par ailleurs, une bouffée d'oxygène était espérée et attendue avec le déplafonnement des DMTO qui représentait une recette de près de 500 M€, ce qui n'était pas négligeable pour les départements.

Cette situation est d'autant plus paradoxale que, globalement, le contexte national a tendance à s'améliorer. La France vient de sortir du dispositif d'alerte sur le plan européen dans lequel elle était entrée voilà 9 ans, se situant désormais en dessous des 3 % du PIB.

En tout cas, nous constatons que les trois associations nationales d'élus ont pris position contre, toutes les trois présidées, non pas par de dangereux trotskistes, mais par trois anciens ministres. Ce n'est tout de même pas n'importe qui !

A un certain moment, surtout concernant les MNA, je crois que l'Etat sera obligé de bouger parce que l'erreur qui a été commise dès le départ est d'avoir traité sur un pied d'égalité tous les départements de France puisque la référence a été le niveau de dépenses de fonctionnement avec les 60 M€. Placer toutes les régions et tous les départements sur un pied d'égalité, c'est absolument faire preuve d'aucun discernement entre les différentes collectivités.

L'erreur qui est systématiquement commise, et ce n'est pas nouveau, je le concède bien volontiers, c'est d'englober tout et n'importe quoi dans les dépenses, sans ne jamais faire la différence entre les compétences obligatoires et optionnelles des collectivités. Tout est mis dans le même sac et il est procédé à des analyses comparatives entre les départements. Nous, nous ne pouvons pas intervenir sur les routes nationales, les aéroports, les LGV, etc. Mais, qu'importe, cela reste, pour les gouvernements successifs, l'élément de référence et de comparaison.

En outre, je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais en toile de fond, s'opère une sorte de bras de fer entre ruraux et urbains.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Déjà depuis un moment !

M. LOZACH. – Cette procédure est soutenue par France urbaine, représentant l'ensemble des métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et grandes villes de France. Nous retrouvons donc encore ce clivage, cette lutte d'intérêt entre urbains et ruraux.

Nous verrons tout à l'heure comment nous allons nous déterminer, mais si l'on observe ce qui se passe dans tous les départements de France, il est impossible de trouver une cohérence au niveau des votes, à droite, à gauche ou même au sein d'un même groupe. Des départements votent pour et d'autres contre la contractualisation. Certains sont de majorité de droite, d'autres de majorité de gauche, et même au sein d'un même groupe politique, qu'il soit de droite ou de gauche, des divergences sont constatées. Force est de reconnaître que, sur ce plan-là, le Gouvernement a semé la zizanie, parvenant, de toute évidence, à quelques avancées sous cet angle.

Je reviens brièvement sur le sujet des mineurs non accompagnés car chaque fois que le Gouvernement est interpellé sur cette affaire, nous le sentons très mal à l'aise…

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Et pour cause !

M. LOZACH… comme en a encore témoigné la séance des questions d'actualité, en début de semaine. Je cite les propos du Premier ministre, qui n'a dit que cela sur les MNA : « *S'agissant des mineurs non accompagnés, il* [le Gouvernement] *s'est engagé à ce que l'Etat reprenne en main certaines responsabilités*. » Responsabilités minimes quand même ! « *Il a créé un fichier national pour éviter les redoublements des coûts de traitement des dossiers et a veillé à éviter une prise en charge allongée par les départements. Cette proposition convient, semble-t-il, aux départements*. » Non, ce n'est pas vrai ! Cette proposition ne convient pas aux départements.

M. FOULON. – Ce n'est pas vrai du tout, en effet !

M. LOZACH. – Honnêtement, il faut que ce sujet soit le cheval de bataille n°1 de l'ADF parce que nous sommes au tout début d'un processus. Vu notamment tous les débats au niveau européen, ces phénomènes migratoires risquent, à mon avis, de se confirmer dans les mois et les années à venir. Ces dépenses liées aux mineurs non accompagnés doivent être considérées comme des dépenses spécifiques, relevant de la fonction régalienne de l'Etat et pas simplement de la compétence action sociale et aide sociale à l'enfance d'une collectivité territoriale. Là est toute la différence…

M. FOULON. – Cela n'a rien à voir, en effet !

M. LOZACH… et il faut absolument que l'Etat en tienne compte. En tout cas, il fait preuve là d'une sorte d'exploitation très intéressée et très opportuniste de cette compétence départementale, alors qu'il devrait faire face à ses propres responsabilités.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, il y a un clivage sémantique, même au sein de l'ADF, sur cette question des MNA. Nombre de Présidents dont je fais partie penchent plutôt en faveur de cette vision : ce sont des mineurs et nous savons faire. Je ne vois pas comment l'Etat, dans le pratico-pratique et le quotidien, pourrait prendre en charge ces jeunes de façon humaine et réfléchie, en leur donnant des perspectives d'avenir. C'est là un point que je partage.

Par contre, ce que nous demandons et revendiquons, c'est tout simplement un accompagnement financier parce que nous assurons leur accueil et leur prise en charge pour le compte de l'Etat. Ce n'est pas nous qui gérons les politiques migratoires, qui en décidons et qui les régulons. En revanche, oui, nous avons cette expérience d'accueil des mineurs en difficulté, et encore sont-ils des mineurs en difficulté tels que ceux que nous accueillons habituellement ? Certainement pas ! Là aussi, il nous faut donc être innovants dans ces prises en charge. Je regretterais tellement, et j'espère que nous n'en arriverons jamais là en Creuse, que nous soyons contraints, justement par manque de moyens financiers et peut-être même humains, de ne plus pouvoir apporter cet accompagnement de qualité qui est le nôtre.

Vous le savez tous très bien, mesdames, messieurs, des départements, surtout ceux de la périphérie parisienne, louent l'hôtelF1 de la ville d'à côté à 20 € la nuit, et terminé ! Ils n'offrent pas d'accompagnement social parce qu'ils n'en ont plus les moyens. Bien évidemment, un toit, c'est toujours mieux que rien, je le reconnais, mais j'espère que nous n'en arriverons pas là en Creuse. M. MORANÇAIS me le disait, nous avons déjà des inquiétudes sur le nombre de familles d'accueil pour nos propres mineurs ressortissants du Département. Il y a aussi une « embolisation » dans certains départements et, d'ailleurs, ces familles d'accueil ont parfois tendance à marquer des « préférences » dans l'accueil de ces jeunes qui, au fond, ne posent aucun problème : ce sont de très bons élèves et ils ne cherchent qu'à s'insérer, avoir un métier, etc. Vous voyez aussi l'ambiguïté de ce système qui ne nous apporte ni réponses, ni moyens, ni solutions adéquates. L'Etat, depuis Paris, ne voit rien de tout cela, bien évidemment. Il s'en fiche, la solution est trouvée pour lui et terminé ! Mais ce n'est pas nouveau puisque voilà 3 ans qu'il en est ainsi.

Voilà ce que je puis dire précisément sur cette question des MNA.

D'autres questions ou remarques ?...

Je vous en prie, mesdames, messieurs, exprimez-vous sur ce contrat ! En est-il un ? Je n'en sais rien ! En tout cas, j'ai mon avis, comme sur ce que nous devons faire ou ne pas faire.

Le fait que vous restiez cois résume assez bien la situation dans laquelle nous sommes finalement ! *(Sourires.)*

Pour vous donner peut-être un plus ample éclairage, je vous disais qu'il s'agissait pour moi, au fond, avec cette éventuelle signature à 1,35 %, d'éviter tout risque éventuel pour notre collectivité. Je vous l'ai résumé dans le tableau intitulé « Projection des dépenses réelles de fonctionnement » que nous avons essayé d'établir, en particulier avec M. Klopfer. Nous n'avons pas pu comparer de CA à CA, considérant dont l'évolution budgétaire prévisionnelle entre le BP 2018 et le CA 2017.

Après un calcul simple, nous avons fait figurer sur ce tableau quelle serait la trajectoire prospective des dépenses réelles de fonctionnement avec une évolution maximale de 1,20 % et une évolution maximale de 1,35 %. Dans les lignes au bas du tableau, vous voyez quelle en est la traduction en cas de signature ou de non-signature du contrat. Sur 2018, 2019 et 2020, si nous ne signons pas, vous l'aurez compris, il est question d'une reprise à 100 % de toutes les dépenses au-delà d'un taux d'évolution de 1,20 %. Cette reprise des dépenses pourrait représenter, sur une prospective de 1,85 %, plus de 1 M€ au titre de 2018, qui nous serait donc repris en 2019, plus de 2 M€ en 2019 et plus de 3 M€ en 2020. Si nous signons le contrat, au-delà d'un taux d'évolution de 1,35 % de nos dépenses de fonctionnement, nous serions pénalisés d'une reprise de 75 % du montant desdites dépenses au-delà de ce taux de 1,35 %, ce qui représenterait potentiellement, en 2020, jusqu'à 1,8 M€.

Nous n'avons que des éléments de prospective, vous le comprenez bien. En tout cas, vous connaissez ma passion pour les chiffres et combien je décline un espace politique autour des prospectives financières. Vous en déduisez donc quelle est ma vision et quel sera mon vote personnel. C'est tout ce que je puis dire, sans vous influencer, bien sûr ! *(Sourires.)*

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Tous nos débats montrent bien que nous sommes placés, peut-être pour la première fois depuis quelques années, dans une situation bien particulière, étant obligés de nous dire finalement que cela pourrait être pire. Si nous ne signons pas, ce sera peut-être pire, en effet, même si nous avons obtenu quelques avancées et si des clauses de revoyure sont prévues, s'agissant notamment des MNA.

En définitive, madame la Présidente, depuis le début de vos propos et d'autres vous ont suivie en cela, vous êtes amenée à nous dire tout le mal que l'on peut penser de ce type de

contractualisation et peut-être que, malgré tout, vous serez amenée tout à l'heure à voter le contrat correspondant.

Nous, nous voterons contre, même si mesurons les quelques avancées depuis les discussions avec Mme la Préfète, mais nous ne croyons pas à la réussite des mariages forcés. Nous ne croyons pas à cette épée de Damoclès en permanence au-dessus de la tête des collectivités. Nous croyons trop évidemment – et, j'imagine, tous ici – à la nécessité de maintenir ce à quoi nous avons pris goût depuis 35 ans, c'est-à-dire depuis les années 82-83 avec cette première vague de décentralisation : la libre autonomie des collectivités.

Qui plus est, lorsque l'Etat affiche des exigences vis-à-vis des collectivités, il serait bien qu'il se les applique aussi à lui-même ! J'aurai sans doute l'occasion d'y revenir tout à l'heure.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait et vous en savez quelque chose puisqu'il en était déjà question lorsque, selon le même principe, l'Etat a imposé ces baisses de DGF aux collectivités. En définitive, nous avons pu constater à la mesure des résultats que ce sont bien les collectivités qui ont consenti des efforts. Nous en avons été contraints bien évidemment puisque ces baisses de dotations nous ont été imposées et il ne nous a même pas été proposé cet insidieux contrat, point que je partage tout à fait avec vous. En fait, on nous a « piqué » de l'argent et nous avons bien vu que les promesses et les intentions du précédent gouvernement annonçant une baisse des dépenses publiques par l'Etat ont été loin d'avoir été tenues et atteintes dans le montant qu'il nous avait fait miroiter.

Oui, vous avez donc raison et je vais probablement devoir faire ce que je ne souhaite pas… Nous verrons, chers collègues. En tout cas, j'aimerais, en cet instant, être à votre place pour pouvoir voter contre.

M. LEGER. – Vous semblez dire qu'en étant dans l'opposition, c'est plus facile puisqu'un vote ne l'engage pas. Je ne vous cache pas que nous avons mûrement réfléchi notre position et qu'elle a pu évoluer aussi. Finalement, ce qui l'aura emporté, c'est ce que j'ai dit précédemment : le chantage ne fonctionne pas plus avec une collectivité qu'avec un individu. Le fait de dire qu'un vote d'opposition engage nécessairement moins qu'un vote de majorité, évidemment ! C'est la loi mathématique. Pour autant, nous ne sommes pas des élus irresponsables qui, n'étant pas aux affaires, pourraient ainsi se faire plaisir !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Sûrement pas.

M. LEGER. – Depuis trois ans, nous avons fait la démonstration que nous ne sommes pas dans le « y'a qu'à, faut qu'on ; tout va bien, y a qu'à continuer ainsi ». Je ne crois pas que l'on puisse dire cela de l'opposition que nous incarnons depuis trois ans.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Je souhaite contribuer à ce débat en mon nom personnel, et ce très brièvement.

Nous le voyons bien dans les débats internes au niveau de l'ADF et des autres collectivités, il est vrai qu'aucune majorité ne se dégage. Nous percevons bien du tirage dans toutes les collectivités, sachant que ce qui est proposé par l'Etat pose problème.

Il y a tout de même un certain clivage, en particulier au niveau de l'ADF, entre les départements dits « riches » et ceux qui ne le sont pas ou qui sont en difficulté.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est vrai.

M. FOULON. – Parlant de départements « riches », je mets un bémol, mais quand même ! Pour les départements qui, comme la Charente-Maritime, n'ont pas de souci de finances, il est évidemment plus facile de tenir tête à l'Etat en ne signant pas cette contractualisation. Quid de ceux qui, comme nous, sont confrontés à des difficultés beaucoup plus récurrentes ? Ces départements, au nombre d'une vingtaine, subissent, eux, la double peine, qu'ils signent ou ne signent pas.

Voici un simple chiffre : en cas de non-contractualisation, à l'horizon 2020, ce seront - 3 M€ dans les caisses du département de la Creuse ! Il est important de le souligner car c'est loin d'être neutre. Concernant les baisses de DGF, sujet sur lequel Gérard GAUDIN interpellera tout à l'heure Mme la Préfète, il est faux de prétendre que ce n'est pas le cas. La DGF allouée au Département continue de baisser et si nous devions demain accuser - 3 M€, ce serait quasiment la moitié de la baisse qui nous a été appliquée depuis trois ans.

Oui, nous pouvons dire que le 0,15 % va nous faire du bien. Certainement ! Mais au-delà de la signature, le plus important est de pouvoir demain tenir financièrement nos engagements. Signer une contractualisation fondée sur un taux d'évolution annuel maximal de 1,35 % de nos dépenses de fonctionnement, avec un delta de 0,15 %, c'est bien, mais encore faut-il respecter ce taux de 1,35 % !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY, Président de la première commission. – D'après le tableau que vous avez joint au rapport, qui est très bien fait et très lisible, il est clair qu'une situation est plus favorable financièrement en termes de gestion que les autres.

Simplement, un point me fait « tiquer » sur la méthode du Gouvernement. Nous avons été, avec Gérard GAUDIN, vous-même et l'ensemble des services, de « bons élèves » en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et j'ai l'impression qu'avec ce type de

contractualisation, il va nous falloir poursuivre nos efforts. Quand nous aurons à expliquer et élaborer nos budgets de fonctionnement à venir, il faudra rappeler dans quelle situation ce contrat nous met. Lorsque nous avons pris les rênes du Département voilà trois ans, nous ne savions pas que ce contrat nous serait proposé aujourd'hui. Il risque – et telle est la problématique – de pénaliser les « bons élèves » et j'estime que c'est notre cas en termes de gestion de ces dépenses depuis trois ans.

Mme LA PRESIDENTE. – En effet.

La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Je vous rejoins, mais il est sûr aussi que ne pas signer serait pénalisant au vu des éléments financiers prospectifs.

Maintenant, c'est, non pas un contrat, mais un marché de dupes. Dans un contrat, en principe, tout effort consenti par les uns fait l'objet d'une contrepartie. Si nous poursuivons nos efforts, c'est pour nous le maintien en ce sens que rien ne change, sans aucune contrepartie et éventuelle majoration de dotations. Un temps, il avait été évoqué cette possibilité, mais le Gouvernement, compte tenu de ses propres difficultés, l'a tout de suite enterrée.

L'appréciation des dépenses de prise en charge des MNA est tout de même un élément positif, même si, réglementairement et en termes régaliens, cette prise en charge incombe à l'Etat, comme l'a souligné la Présidente. L'accueil de ces MNA nous a coûté 1,3 M€ l'année dernière et nous ne serons « remboursés » que de 684 000 €, ce qui représente seulement 54 % des dépenses engagés par le Département à ce titre. Il serait donc souhaitable que l'Etat assure aussi la totalité de ses compensations financières. Depuis un certain nombre d'années, à chaque délégation ou transfert par l'Etat de compétences aux départements, nous n'avons jamais été compensés au centime près. Le cas des MNA est le plus pitoyable des exemples, s'agissant d'une non-compensation de 46 % ! C'est tout de même la configuration la plus marquante de tous les transferts de compétences que nous avons subis jusqu'à ce jour.

Il s'agit, en effet, d'un marché de dupes, mais je ne me vois pas refuser à la Présidente, pour des raisons purement financières et budgétaires, l'autorisation de signer ce contrat.

M. FOULON. – Evidemment !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – C'est, une nouvelle fois, je tiens à le dire, une forme de mépris et de cynisme de la part du Gouvernement. C'est également le cas, et nous en parlerons tout à l'heure en présence de Mme la Préfète, envers les services publics. Il nous est proposé un Plan particulier pour la

Creuse pour essayer de récupérer les emplois qui ont été supprimés à GM&S Industry de LA SOUTERRAINE. Nous verrons ce que donnera ce Plan, notamment en termes de création d'emplois. Mais, dans le même temps, on continue de nous supprimer des emplois d'Etat. Effectivement, quand vous demandez un service à l'Etat, il ne peut plus parfois le rendre parce que plus personne n'est là pour l'assurer.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est ce que j'avais expliqué à Mme la Préfète en évoquant l'initiative prise de créer ce Centre d'instruction mutualisé. Certes, ce sont les collectivités, communes et communautés de communes, qui vont le financer, mais il n'empêche que sa création au démarrage représente pour nous des dépenses supplémentaires en 2018. Là aussi, je veillerai donc vraiment et précisément que ce soit pris en considération et neutralisé à 1,2 % ou à 1,35 %, avec signature ou sans signature dudit contrat.

Ce qui est vraiment insupportable, c'est le fait de nous faire prendre des risques et nous en prenons plus encore pour notre collectivité si nous ne signons pas, au regard du contexte qui est celui du Conseil départemental, de son organisation, de ses modes de gestion, de ses compétences, etc.

Au vu de ce que nous avons fait ces trois dernières années – il suffit de consulter les comptes administratifs – et de ce que nous faisons régulièrement bien sûr, je ne peux décemment pas m'engager dans cette prise de risque. Vous allez me demander, dans un, deux et trois ans de continuer à investir sur nos routes, à rénover nos collèges, à pouvoir financer le très haut débit. Rendez-vous compte de ce qu'il en sera s'il nous est repris 3 M€ ? Ce montant de 3 M€ correspond à notre participation pour le Jalon 1 du très haut débit. Je dirai quoi aux Creusois ? « Oui, c'était politiquement scandaleux, si bien que nous n'avons pas voulu signer… » Peut-être serons-nous entendus, mais les Creusois nous jugeront aussi sur ce que nous aurons fait pour eux.

Nous avons bien compris le discours depuis un an : ne plus faire de politique politicienne, ne considérer tous que des intérêts partagés, penser aux politiques publiques avant tout. C'est du style : « Les élus sont-ils capables de ranger au placard les querelles et les discours politiques pour faire avancer les territoires ? » Ah, oui, nous sommes bien cadrés, moralement, politiquement, etc. Rien ne nous empêche toutefois, même si on nous fait les gros yeux depuis une dizaine de jours, de tenir tête. J'ai rencontré hier le Ministre de la Cohésion des territoires, M. Jacques Mézard, lequel m'a dit : « Ah, c'est vous la Présidente qui refuse la pose de ces panneaux à 80 km/h ? ». Je lui ai répondu : « Oui, monsieur le Ministre, je refuse et refuserai ». Même si, contrainte et forcée, je suis obligée, parce que ce sont bien les termes qu'il faut employer, de signer ce contrat, je pense que notre liberté d'expression subsistera, quoi qu'il en soit.

Pourtant, vous l'avez compris, nous avons ardemment lutté pour qu'un maximum de dispositions puisse être intégré, mais nous avons bien vu que ce n'était pas les préfets de département qui avaient la main dans les départements. Non, ce n'est pas vrai ! Au mieux, ce sont les préfets de Région et il nous a bien été expliqué qu'en Nouvelle-Aquitaine, peu de collectivités bénéficieraient de ce taux favorisant certains territoires, dont la Creuse.

Je dois aussi vous dire que dans le cadre de ces débats sémantiques et politiques, quelle ne fut pas ma surprise, partagée par vous-mêmes, j'imagine, de voir notre cher Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, grand décentralisateur parmi les grands décentralisateurs…

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Signer lui-même !

Mme LA PRESIDENTE… faire valider les signatures de contrats cette semaine, le taux n'étant pourtant que de 1,2 % !

Comment poursuivre les discussions et les négociations avec un Préfet de Région et une Préfète de Département, quand il nous est dit que la Région Nouvelle-Aquitaine a signé le contrat à 1,2 % ? Reconnaissez que cela ne nous donne pas des avantages supplémentaires pour discuter et négocier ! Vous le partagez, j'imagine ? Mais ce n'est pas non plus parce qu'Alain Rousset a signé que nous devons aussi signer ! Rassurez-vous, vous me connaissez ! *(Sourires.)*

Souhaitez-vous apporter d'autres éléments à ce débat ?...

Vous me voyez donc peu réjouie, comme vous l'imaginez, à soumettre à délibération cette autorisation que vous me donnerez ou pas à signer cette contractualisation limitant l'évolution des dépenses de fonctionnement de notre collectivité pour les trois années à venir à 1,35 %.

Je précise que M. Eric JEANSANNETAS a donné pouvoir à M. Philippe BAYOL.

Nous procédons donc au vote.

Y a-t-il des voix contre ?

M. LEGER. – Ce sont de notre part 14 voix contre, mais peut-être plus car j'ai l'impression que nous pourrions être plus nombreux à voter contre !

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, j'aimerais voter avec vous, monsieur LEGER !

M. LEGER. – Si c'est le cas, n'hésitez pas ! *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Mais alors, ce seront 3 M€ de moins d'investissements…

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Exactement !

Mme LA PRESIDENTE… et vous ne me le reprocherez pas !...

Je note donc 14 voix contre.

Y a-t-il des abstentions ?...

Y a-t-il des voix pour ?...

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Allez, faisons-nous violence !

Mme LA PRESIDENTE. – J'enregistre donc 16 voix pour.

Vous ayant invité à vous prononcer sur ce projet de contractualisation, je constate que vous m'autorisez, par 16 voix pour et 14 voix contre, à signer le contrat correspondant.

Mme GALBRUN. – Pourquoi ne signeriez-vous pas, madame la Présidente, en faisant figurer : « sous toute réserve ». C'est une formule souvent utilisée.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Je ne suis pas sûr que Mme la Préfète accepte ! *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – L'*addendum*, ce sont ces fameuses réserves ! Je signerai aussi ce document parce que je tiens à ce qu'il soit là lorsqu'il sera discuté dans un an de l'évaluation de nos dépenses 2018. En revanche, je ne suis pas assurée, voire pas assurée du tout que la Préfète le signera à mes côtés.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, puisque vous nous avez invités à l'issue de votre discours en début de séance à intervenir plutôt dans le cadre de nos débats, je prends donc maintenant la parole, au nom du groupe de l'opposition.

Madame la Présidente, chers collègues, cette séance plénière d'aujourd'hui est placée sous le signe des liens entre notre collectivité et l'Etat.

Depuis de longues années, malgré les alternances, nous déplorons régulièrement l'insuffisance des moyens accordés par l'Etat aux collectivités en général, et à la nôtre en particulier : baisse de dotations, faible compensation du reste à charge sur les AIS, assèchement

de l'autonomie financière et fiscale du Conseil départemental, et j'en passe... Autant de sujets que vous venons d'évoquer depuis plus d'une heure.

Bon an, mal an, les années passent, les vœux et les motions se multiplient, mais la solidarité financière en provenance de l'Etat ne s'amplifie pas. La péréquation demeure insuffisante à nos yeux.

Aujourd'hui, s'ajoute à cela une volonté de contractualisation qui, selon certains, tourne le dos à plus de 30 ans de décentralisation. L'Etat veille au grain, mais ne sème pas ! Souvenons-nous de l'expression d'André Laignel, Président du Comité des finances locales : « Avec l'Etat, c'est le garrot et la camisole ! »

Qui plus est, si les collectivités ont pris toute leur part dans la réduction des déficits, l'Etat ne s'est pas appliqué la même exigence ! Sa participation à ce titre n'a été que de 3 Md€ sur les 21 Md€ attendus entre 2015 et 2017, alors que les collectivités ont rempli leur contrat avec 10 Md€ sur les 11 Md€ attendus.

Au-delà de cette contractualisation nouvelle, c'est toute la question du lien entre l'Etat et les collectivités qui doit être envisagée. La loi NOTRe visait à clarifier les compétences et c'était souhaitable. Toutefois, il manque désormais un véritable pacte de confiance remodelé entre l'Etat et les collectivités afin de sortir de cette vieille tradition de défiance, comme si l'Etat n'assumait jamais jusqu'au bout sa politique de décentralisation, en suspectant les collectivités d'être trop dépensières. Défiance donc à revers des collectivités envers l'Etat, incapable de proposer un pacte financier leur permettant de se projeter et de sortir des angoisses annuelles quand vient l'heure de boucler un budget.

Le Département, tout particulièrement, a été l'exutoire des administrations centrales qui ont failli le faire disparaître. Mais puisqu'il a survécu, il s'agit dès lors d'assurer un financement pérenne des Conseils départementaux. Nous en sommes loin !

Cela dit, l'Etat aujourd'hui, c'est par ailleurs la venue de Mme la Préfète parmi nous pour la présentation de l'activité de ses services et les réponses aux questions que nous n'allons pas manquer de lui poser. Inutile peut-être de retenter le *buzz* médiatique pour le coût de cinq panneaux à 90 km/heure à changer dans la Creuse ! Choisissons plutôt de relever les vrais enjeux du passage à la limitation de vitesse, mesure trop systématique, ne tenant pas compte de la dangerosité très différente en fonction des portions de routes. Nul ne conteste que cette réduction de vitesse pourra sauver des vies, mais il aurait fallu du « cousu main » plutôt qu'une application systématique.

Nous aurons également l'occasion d'aborder les décisions de l'Agence régionale de Santé, de l'Education nationale avec l'avenir du protocole, des fermetures des services publics, et ce comme chaque année, sauf que cette année, on ne peut pas faire comme s'il n'y avait pas la co-construction du Plan particulier pour la Creuse.

Nous sommes tous convaincus que ce Plan est un atout pour notre département. Mais par cohérence, l'Etat ne peut pas, d'un côté, proposer plus et, de l'autre, continuer à réduire sa présence sur notre territoire, même si nous savons que le meilleur moyen pour conserver des

services publics est de créer des emplois et de regagner de la population. Ce sont d'ailleurs les deux grands enjeux du Plan pour la Creuse.

Déjà fort d'une centaine de fiches projets, ce Plan doit nous autoriser à être ambitieux et pas seulement à recenser ce qui nous manque depuis 20 ou 30 ans.

Mais saluons déjà la bonne volonté partagée de toutes les tendances politiques de ce département pour travailler à la préparation du Plan particulier. La chose est suffisamment rare pour ne pas l'oublier. Parions que cette union sacrée soit un gage de réussite !

Néanmoins, nous ne devons pas oublier l'origine du Plan, à savoir les 150 licenciements à GM&S Industry. Aujourd'hui, très peu de salariés sont reclassés. Le bassin d'emploi de LA SOUTERRAINE a été durement frappé. Je pourrais ajouter, parmi d'autres exemples que je pourrais citer, que celui d'AUBUSSON ne s'est jamais véritablement remis de la fermeture de la FALA, c'est-à-dire de Philipps Eclairage.

Nos territoires ont des atouts, mais sont également pleins de fragilités. Ils sont sur le fil du rasoir et pourraient durablement décrocher si rien ne se passe.

L'Etat a donc bien encore un rôle à jouer dans la construction de notre Creuse, mais en toute confiance !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, il m'est assez difficile de prendre la parole après cette heure de débats au sein de cette Assemblée, après ce haro sur l'Etat, au demeurant tout à fait normal et auquel je ne peux évidemment que m'associer.

Nous constatons clairement aujourd'hui une tendance à la recentralisation de la politique de l'Etat, et je ne peux que partager tout ce qui a été dit.

Je me contente de formuler deux remarques.

Concernant la baisse des dotations de l'Etat, et je m'adresse à vous, monsieur LOZACH, qui apparteniez alors à la majorité, lors du précédent quinquennat, celui de François Hollande, ce fut une purge appliquée aux collectivités et vous l'avez cautionnée à l'occasion du vote des différents budgets de l'Etat. Il s'agit quand même de le rappeler parce que l'on a tendance à l'oublier aujourd'hui et de dire ce qu'il en était sur ce point.

Concernant les 80 km/heure, c'est un sujet de polémique au niveau national. Je trouve qu'à ce titre, la Présidente a fait preuve d'une position offensive, en démontrant que les départements, s'ils sont les laissés pour compte, ne sont pas là pour se coucher et avaler péniblement tout ce qui leur est imposé sans réagir. Au-delà des cinq panneaux en question – et n'entrons pas dans la polémique, monsieur LEGER ! –, il fallait surtout, à un moment donné, afficher une position. C'est ce que vous avez fait, madame la Présidente, sur cette affaire des

80 km/heure et, surtout, ses conséquences pour nos territoires. Nous voyons bien là également, et je rejoins ce que vous disiez précédemment, monsieur LOZACH, que ce sujet n'est ni de droite ni de gauche. Dans chaque département, en fonction de sa position, du nombre de kilomètres de routes nationales qui est le sien, des conséquences par rapport à l'installation des nouveaux panneaux, nous voyons bien les difficultés aujourd'hui à prendre une position très claire.

Je termine sur un point évoqué d'ailleurs précédemment par l'un d'entre nous. Tout cela fait le jeu du Gouvernement. Quant à semer la zizanie dans les départements, nous pouvons dire que l'Etat a réussi son coup, en évitant qu'ils soient unis et se rassemblent en un front commun à son encontre. Nous pouvons donc dire que, stratégiquement, il a gagné la partie, en tout cas cette partie car la suite est attendue au prochain épisode !

S'agissant des MNA, sujet sur lequel je conclus, nous n'avons peut-être pas tout vu parce que l'on n'en connaît pas exactement les conséquences. Un point de politique internationale, cette nuit, un accord s'est dessiné dans le cadre de l'Europe pour essayer de réguler les migrants, mais je crois que le défi est malheureusement devant nous et non pas derrière nous.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce n'est pas un sujet que je souhaite aborder tout à l'heure avec Mme la Préfète, mais elle le sait, j'ai pris un arrêté portant permission de voirie afin que l'Etat, après tout, change lui-même les panneaux de signalisation à 80 km/heure. Le fait de fonctionner sans intermédiaire et en « circuit court » coûtera ainsi moins cher !

Tandis qu'il est largement question de ce sujet, il serait bien d'avoir de la considération envers ceux qui, au quotidien, font en sorte que la France fonctionne. Nous pouvons le dire ainsi. Nous sommes, nous département, avec les communes que je n'oublie pas et donc les maires, gestionnaires des réseaux routiers. Concernant la Creuse, des chiffres me sont opposés quant au nombre d'accidents et de tués sur les routes départementales. Pourtant, les chiffres parlent d'eux-mêmes et il faut juste avoir fait un peu de mathématiques dans sa vie pour le reconnaître : en 2017, sur les routes communales et départementales, représentant 7 700 kilomètres, 4 morts ont été à déplorer ; certes, ce sont 4 morts de trop, mais sur la route nationale, représentant 80 kilomètres, 4 morts ont été également à déplorer sur la même période. Il est donc facile de dire que c'est sur les routes départementales que se produisent le plus d'accidents. Alors que j'entends ce genre de messages, que ce soit de la part de l'Etat, des services de sécurité ou bien des journalistes, qu'il me soit permis de remettre les choses à leur place !

Ce que je conteste depuis une dizaine de jours – et croyez-moi, tel n'était pas initialement mon souhait, à tel point que je ne l'avais même pas imaginé –, c'est le fait que nous ayons été privés une nouvelle fois du moindre espace de discussion. Nous avions soumis, proposition motivée par un vœu adopté par notre assemblée et par une lettre ouverte que j'ai signée avec d'autres Présidents de départements, courrier faisant état d'éléments, d'arguments et d'une cartographie, une simple demande de réseau dérogatoire ne représentant que 9 % à 10 % de notre réseau routier.

Vous connaissez ces axes, ce sont ceux sur lesquels toutes les majorités précédentes se sont mises en ordre de bataille pour les sécuriser. Il en est de même des communes. Pourquoi réalisons-nous des travaux d'élargissement, de sécurisation en supprimant des carrefours

dangereux et des virages à forte courbe ? Ce n'est pas pour tartiner du goudron sur ces routes ! Ce n'est pas pour permettre aux entreprises du Département de fonctionner ! Non ! C'est pour faire en sorte que le nombre d'accidents diminue et c'est ce que nous constatons sur ces tronçons aménagés.

Pour moi, c'était tout simplement cela dont il était question : créer cet espace de discussion pour faire reconnaître le travail des élus locaux sur tous les territoires. J'ai eu une simple réponse de M. le Préfet : « *Madame la Présidente, la baisse de la limitation de vitesse s'appliquera sur tous les réseaux routiers à l'échelle nationale.* » Point ! Sans même avoir été autorisée à en discuter, sans même qu'il m'ait été dit : « J'ai pris connaissance de vos arguments, on pourrait en parler… », il m'a été répondu : « la baisse de la limitation de vitesse s'appliquera », point !

Voilà ce qu'est le « dialogue » aujourd'hui sur ce sujet, comme sur tant d'autres, mais en particulier sur celui de l'abaissement de la limitation de vitesse.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je reviens sur ce qu'évoquait précédemment M. FOULON, en lui rappelant que la RGPP, c'était sous Nicolas Sarkozy. Si le Département se situe 2 points au-dessus de la moyenne nationale en termes de taux de chômage, c'est parce que nous subissons encore aujourd'hui les conséquences à moyen terme de la mise en place de cette RGPP.

Pour ma part, j'apprécie, *a posteriori*, le sérieux budgétaire de la période Hollande. Tandis qu'en 2012, le déficit public s'élevait à 5,2 % du PIB, à la fin de l'année 2017, il n'était plus que de 2,6 %, soit deux fois moins. C'est ainsi, comme je le soulignais précédemment, qu'un certain nombre de contraintes et d'obligations européennes ne pénalisent plus aujourd'hui notre pays. C'est en raison de l'amélioration de la situation budgétaire de l'Etat que celui-ci peut annoncer pouvoir rembourser, certes pas totalement, mais partiellement la dette de la SNCF. C'est le cas de ces 35 Md€.

Quant à la limitation de vitesse à 80 km/heure, je rappelle que cette décision relève d'un décret ministériel. Je le rappelle car certains voudraient faire porter le chapeau aux parlementaires. *(Non ! dans les rangs de la majorité.)* Certes, pas ici, nous sommes d'accord ! Ce décret ministériel a été cosigné par le Premier ministre et par le Ministre de l'Intérieur Gérard Collomb. Cette décision n'a jamais fait l'objet d'un débat parlementaire. C'est une simple disposition réglementaire modifiant le Code de la route et non pas le résultat d'un débat parlementaire. Là aussi, et vous l'avez dit, nous assistons à un phénomène de recentralisation.

Je demande d'ailleurs à la presse ou à la Fédération des motards en colère de vérifier que le Premier ministre, puisque c'est lui qui, apparemment, a pris cette initiative, respecte bien ces 80 km/heure lorsqu'il empruntera les routes concernées par ladite limitation. *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Ce n'est pas le cas du Ministre d'Etat et je pense que les journalistes en ont les preuves !

M. LOZACH. – Pour ma part, je demande que ce soit bien vérifié.

En tout cas, nous pouvons être pour ou contre la limitation à 80 km/heure, mais nous ne pouvons pas l'être pour des raisons budgétaires. Si seuls cinq panneaux sont concernés, à 200 € le panneau, nous ne pouvons pas être pour ou contre ce type de décision pour 1 000 € !

Mme LA PRESIDENTE. – Mais vous avez bien compris ce que j'ai dit et ce que je réaffirme ce matin en termes d'objectif et de but à atteindre.

M. LOZACH. – Pour d'autres raisons, oui, mais pas pour des raisons budgétaires.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS. – Je tiens à rebondir sur les propos de M. LOZACH, en référence à la période Hollande, sujet sur lequel nous avons souvent échangé. La perte d'emplois publics et la fermeture de services publics dans le Département, ce ne fut tout de même pas rien ! Ce sont maintes et maintes conséquences constatées aujourd'hui, comme celles évoquées, par exemple, lors de votre réunion sénatoriale à CHENERAILLES, sur le fonctionnement des trésoreries. Cette situation ne saurait être imputable au Président Macron, élu seulement depuis un an. Ce sont quand même des conséquences subies de décisions prises sous le mandat de François Hollande. Nicolas Sarkozy et la RGPP, c'est déjà loin ! Même si des conséquences sont encore peut-être à déplorer, il ne s'agit pas de disculper les responsabilités du Président Hollande qui était bien loin de la ruralité et de l'hyper-ruralité de notre département.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Pourquoi ne pas revenir non plus à de Gaulle ou à Mitterrand ? *(Sourires.)* Sauf qu'à un moment donné, c'est usant !

Certes, la RGPP incombe à Sarko mais, et nous sommes d'accord, la suite a été constatée avec le gouvernement Hollande et la modernisation des services publics.

Seulement, là, nous passons à une autre étape, avec CAP 22. Je ne sais pas si vous avez lu dans la presse et dans les études ce qu'il en ressort en termes de dégâts que ce Comité d'Action publique 2022 va engendrer, mais nous n'aurons plus de services publics d'Etat dans notre département, comme dans tous les départements ruraux. Si François Hollande était, d'après M. MORANÇAIS, très loin de la ruralité, ce qui, malgré tout, m'étonne puisqu'il a tout de même été Président du Conseil départemental de la Corrèze, M. Macron, qui, lui, a passé le plus clair de

son temps en Angleterre ou aux Etats-Unis en est bien plus éloigné, me semble-t-il ! Voilà ce que je voulais dire !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je reviens sur le propos de Franck FOULON disant que cette affaire de contractualisation avait semé la zizanie au sein de la gauche et de la droite. Je ne sais pas si c'est une stratégie ; en tout cas, et nous le constatons, nous assistons à une opposition entre les territoires. Si c'est un jeu, le jeu est dangereux. Il suffit d'observer ce qui se passe depuis 20 ans dans ce pays. On a laissé, à part et hors République, des territoires entiers dans lesquels la violence que l'on contrôle comme l'on peut et plutôt mal d'ailleurs se déchaîne, et ces territoires sont devenus le plus souvent des ghettos de misère. J'espère que le Président de la République aura désormais à cœur d'appliquer la phrase qu'il a prononcée lorsqu'il nous a reçus le 17 octobre 2017 : « La République est celle de tous les territoires. » Je réponds « chiche ! » parce que l'opposition entre les territoires, c'est délétère pour un pays.

Mme LA PRESIDENTE. – J'en suis convaincue !

Personne ne demande plus la parole ?...

Je vous propose donc d'en rester là.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames, messieurs, chers collègues, nous allons clore cette séance et, dans quelques instants, accueillir Mme la Préfète et les services de l'Etat.

En vous remerciant de ces riches débats, je lève cette séance extraordinaire.

(La séance est levée à neuf heures cinquante.)